



SÉANCE DU 08 AVRIL 2021 à 20h30

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil VINGT ET UN, le HUIT AVRIL à VINGT heures TRENTE, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

## Présents :

Mme VAN BOXSTAEL Christiane, M MARECHALLE James, Mme REGNIER Catherine, M FORGET Bruno, ses adjoints, M BOULARAND Claude, Mme MEYFROODT Charlotte, M ROSELLE Régis, Mme ROUSSEAU Angélique, M THOMA Hervé, Mme VIDARD Stéphanie M VILZI Christophe, Mme LACOUR Aude, M BRIAND Hervé, M NABONNE Eric, Mme FUSZ Anne, M URCOURT Daniel, Mme ALLAIN Geneviève, ses Conseillers Municipaux

## Absents excusés :

Mme SPIRA Julie, procuration à M Jean-Marie NIGAY,

Secrétaire : Mme LACOUR Aude

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25 SEPTEMBRE 2020 ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 08 DECEMBRE 2020 :

Le compte-rendu du 25 septembre 2020 est approuvé par le conseil municipal.  
Le compte-rendu du 08 décembre 2020 est approuvé par le conseil municipal.

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL 2020

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité (pour : 15 – contre : 4), **APPROUVER** et **VOTER** le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020.

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2020

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité (pour : 15 – contre : 4) (absence du Maire), **APPROUVER** le compte administratif du budget communal 2020

## Interrogation du groupe « POUR ERCEUIL TOUT SIMPLEMENT »

- Sur la proposition du maire, le conseil municipal a voté dans le budget primitif 2020 (version 2) l'opération d'équipement 0720 (aménagement trottoir rue du Vexin) et les travaux ont été réalisés en mars 2020. Pourquoi dans le compte d'administratif 2020, le crédit de 9200 € a-t-il été annulé ? Sur quelle ligne ces travaux ont-ils été imputés ?

## Réponse du Maire :

L'opération 0720 a en effet été votée en 2020. Il s'agit du muret en bois rue du Vexin à l'entrée de la ville. Lors de la saisie de la facture, l'agent a omis de mentionner l'opération et cela n'a

pas été pris en compte dans le décompte de l'opération. Ce qui a été corrigé par la suite. Cela n'a aucune incidence car la commune d'ERCUIS vote au chapitre et non à l'opération. Ces travaux sont imputés sur l'article budgétaire 2151 comme tous les autres travaux sur la voirie

**Interrogation du groupe « POUR ERCUIS TOUT SIMPLEMENT »**

- Sur le CA 2020 : opération d'équipement 8817 (voirie rue de Blaincourt) Pourquoi ces crédits ont-ils été annulés ?

**Réponse du Maire :**

Comme expliqué précédemment, la commune vote aux chapitres et non à l'opération. Cette opération a été annulée à la demande de la trésorerie et une nouvelle a été créée sous le numéro 1019.

**AFFECTATION DU RESULTAT 2020**

**Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, APPROUVER l'affectation du résultat 2020**

**TAUX D'IMPOSITION 2021**

**Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité, DECIDER de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et 2020 et de les reconduire à l'identique sur 2021 soit :**

- Taux communal Taxe foncière propriétés bâties 2020 28,61 %  
+  
Taux départemental Taxe foncière propriétés bâties 2020 21.54 %  
=  
**NOUVEAU TAUX COMMUNAL DE TFPB 2021 DE REFERENCE...50.15 %**
- **Taxe foncière propriétés non bâtie 67,97 %**

**et CHARGER Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.**

**ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSEES AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2021**

**Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité, APPROUVER le premier versement des subventions de fonctionnement attribuées aux associations au titre de l'exercice 2021 comme défini ci-dessous :**

Nom de l'association	Proposition de la Commission
Association Entente Sportive du Thelle	900,00 €
Association Foncière d'ERCUIS	4 275,00 €
Sect Anciens combattants	200,00 €
La triplète d'Ercuis	575,00 €
Association Franco-Portugaise	500,00 €
Association La Récré	250,00 €
Atelier au Jardin	1 000,00 €
Club de l'amitié	500,00 €
<b>Total</b>	<b>8 200,00 €</b>

**APPROUVER** la notion de premier versement dans le cadre du contexte sanitaire actuel et d'un éventuel versement à la deuxième commission des associations qui se tiendra courant septembre / octobre,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à verser les dites subventions pour l'année 2021 et **NOTER** que les subventions seront imputées au compte 6574

### **BUDGET PRIMITIF 2021**

**Le Conseil Municipal a délibéré (pour : 15 – abstention : 4), ADOPTER** le budget primitif 2021 du budget de la Ville au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement et **AUTORISER** Monsieur le maire à passer tous les actes administratifs nécessaire à son exécution.

**Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes : 1 402 186.05 €**

**Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes : 1 232 246.00 €**

#### **Question de Madame ALLAIN Gèneviève :**

Section 21 ligne 2183 pouvez-vous me donner le détail des 9775 € ?

#### **Réponse de Madame BEYSSAC Jessica :**

Il s'agit des opérations mentionnées dans le budget avec un écart de 160 € correspondant à l'acquisition d'un module de logiciel sans opération déterminée.

#### **Interrogations du groupe « POUR ERCUIS TOUT SIMPLEMENT »**

- Peut-on avoir connaissance de la ventilation de l'article **6411** :  
o 64111 / o 64112 / o 64116 / o 64118

#### **Réponse du Maire :**

Non, je ne peux pas vous donner la ventilation du 6411 : nous sommes en M14 simplifié. Toutefois, sur cet article, il est imputé le PASRAU, l'Ircantec, la part salariale de l'URSSAF, les traitements, la part salariale du RAPF, la part salariale du CNRACL.

- Idem pour l'article **6413** : quelle ventilation ?  
o 64131 / o 64136 / o 64138

#### **Réponse du Maire :**

Non, je ne peux pas vous donner également la ventilation du 6413 : nous sommes en M14 simplifié. Toutefois, sur cet article, il est imputé le PASRAU, l'Ircantec, la part salariale de l'URSSAF, les traitements.

#### **opération d'équipement 0220 (voirie Violette et le Haut de la ruelle de Creil)**

o Quel est l'objectif de cette étude ? Le cahier des charges est-il défini ? Dans l'affirmative, nous souhaitons en avoir connaissance.

#### **Réponse du Maire :**

L'objectif de cette étude est une étude de marché et un soutien pour la rédaction du cahier des charges. Donc le cahier des charges n'est pas défini et il y aura une commission de travaux pour ces travaux. Quand on ouvrira un marché, le Conseil Municipal devra délibérer donc vous en aurez forcément connaissance.

o Une somme de 10 000 € était prévue sur le BP 2020, concernant le rachat d'un morceau terrain. Pourquoi ces crédits ouverts ont-ils été annulés ?

**Réponse du Maire :**

Parce que la commune n'a pas besoin de racheter ces terrains, ils ont été vendus avec une mise à l'alignement. Il y aura un acte notarié uniquement.

• **opération d'équipement 0619 (reprise de concession)**

o Peut-on connaître le descriptif des 2 tranches citées ?

**Réponse du Maire :**

La première tranche a déjà été traitée en février 2021. Et la deuxième tranche sera déterminée précisément plus tard. En tout état de cause, il s'agit des concessions arrivées à échéance et non renouvelées depuis des années et les diverses relances établies par Monsieur TESSIER

• **opération d'équipement 0620 (mobilier bureautique)**

o De quel mobilier s'agit-il ?

**Réponse du Maire :**

Il s'agit du renouvellement du mobilier des deux agents de l'accueil non adapté et de l'acquisition d'armoires.

• **opération d'équipement 0621 (abribus)**

o Où se situera cet abribus ?

**Réponse du Maire :**

Il s'agit de l'abri bus devant le stade de foot.

• **opération d'équipement 0721 (chaudières)**

o Combien de chaudières ?

o Lesquelles ?

**Réponse du Maire :**

La priorité est sur les chaudières de l'école mais le renouvellement sera fait en fonction de la vétusté des équipements.

• **opération d'équipement 0820 (réfection de trottoirs)**

o À quels trottoirs correspondent précisément les 13900 € ?

o La chaussée brûlée près du pigeonnier fait-elle bien partie de cette enveloppe ?

**Réponse du Maire :**

13 900 € correspond à 6 100 € du trottoir Puits du Val et 7 800 € réfection du trottoir Bégonias et Vexin (RAR)

La chaussée du parking du pigeonnier non il s'agit de l'opération 9118 – 3 850 €

• **opération d'équipement 9118 (voiries diverses)**

o Quelles sont les voiries concernées et quelle est la part d'entretien ?

**Réponse du Maire :**

Il s'agit de l'opération 9118 La chaussée du parking du pigeonnier – 3 850 €

**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL POUR LE PROJET DE L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE PATRICK BAUDRY – PLAN DE RELANCE.**

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité (POUR : 16 – ABSTENTION : 3), APPROUVER la contexture des travaux à réaliser en 2021, ADOPTER le financement proposé ci-dessous, SOLLICITER à cet effet une subvention au moins égale au plan de financement ci-dessous auprès de la Région Hauts de France et PRENDRE l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée.

Conseil Départemental de l'Oise (34% de 500.000 € HT)	170.000,00 € HT (26%)
DETR (35% de 400.000 € HT)	140.000,00 € HT (21%)
DSIL	64.368,00 € HT (10%)
Fonds de relance Région	150.000,00 € HT (23%)
COMMUNE (fonds propres ou emprunts)	131.092,00 € HT (20%)
TOTAL HT	655.460,00 € HT (100%)

**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET A LA PREFECTURE POUR LE PROJET DE L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE PATRICK BAUDRY**

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité (POUR : 16 – ABSTENTION : 3), APPROUVER la contexture des travaux à réaliser en 2021, ADOPTER le financement proposé ci-dessous, SOLLICITER à cet effet une subvention au moins égale au plan de financement ci-dessus auprès du Conseil Départemental et de la Préfecture et PRENDRE l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée.

**DEMANDE DE MOFIDICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LA REMISE EN SERVICE, INSTALLATION DU CAMPANAIRE ET SA FOURNITURE ET LA POSE D'UNE CENTRALE POUR L'EGLISE**

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, ABROGE et REMPLACE la délibération du 08 décembre 2020 relative au même objet : remise en service et l'installation campanaire et la pose d'une centrale de commande, demande de subvention, SOLLICITER la demande de subvention auprès du Conseil Départemental et AUTORISER le Maire à faire la demande de subvention et à signer tous documents relatifs à ce projet,

**ENTRETIEN PROFESSIONNEL**

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, INSTITUER l'entretien professionnel annuel en lieu et place de la notation à compter du 01 janvier 2021 pour l'ensemble des fonctionnaires territoriaux de la collectivité relevant d'un cadre d'emplois doté d'un statut particulier.

Par ailleurs, cet entretien professionnel concernera également les agents contractuels recrutés sur un emploi permanent par contrat à durée indéterminée ou par contrat à durée déterminée d'une durée supérieure à un an en application de l'article 1-3 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

**DE PORTER l'entretien professionnel principalement sur :**

- ☞ Les résultats professionnels obtenus par le fonctionnaire eu égard aux objectifs qui lui ont été assignés et aux conditions d'organisation et de fonctionnement du service dont il relève,
- ☞ La détermination des objectifs assignés au fonctionnaire pour l'année à venir et les perspectives d'amélioration de ses résultats professionnels, compte tenu, le cas échéant des évolutions prévisibles en matière d'organisation et de fonctionnement du service,
- ☞ La manière de servir du fonctionnaire,
- ☞ Les acquis de son expérience professionnelle,
- ☞ Le cas échéant, ses capacités d'encadrement,
- ☞ Les besoins de formation du fonctionnaire eu égard, notamment, aux missions qui lui sont, imparties, aux compétences qu'il doit acquérir et aux formations dont il a bénéficié,
- ☞ Les perspectives d'évolution professionnelle du fonctionnaire en termes de carrière et de mobilité.

Le supérieur hiérarchique direct établira et signera le compte-rendu de l'entretien qui comportera une appréciation générale littérale traduisant la valeur professionnelle du fonctionnaire.

La valeur professionnelle des fonctionnaires sera appréciée sur la base de critères déterminés en fonction de la nature des tâches confiées et du niveau de responsabilité conformément au modèle de compte-rendu annexé à la présente délibération.

Enfin, les modalités d'organisation de l'entretien professionnel respecteront les dispositions fixées par le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 (convocation de l'agent, établissement du compte-rendu, notification du compte-rendu, demande de révision de l'entretien professionnel, saisine de la commission administrative paritaire).

#### **TRANSFERT DE LA COMPETENCE « MAITRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE ET ENERGIE RENOUVELABLES « MDE/ EnR »**

**Le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité, ACCEPTER** de transférer au Syndicat d'Énergie de l'Oise la compétence Maîtrise de la Demande en Énergie et Énergies Renouvelables (MDE/EnR), **AUTORISER** les services du Syndicat d'Énergie de l'Oise à collecter, traiter, contrôler, analyser les données énergétiques du patrimoine communal et **AUTORISER** le Maire à prendre à signer tous les documents y afférents.

#### **Question de Monsieur URCOURT Daniel :**

A-t-il été fait appel à leur expertise et compétence pour école ?

#### **Réponse de Monsieur Le Maire :**

Non puisque nous n'avons pas délibéré sur le transfert de compétence. Toutefois, cela sera fait dans le cadre de ce transfert.

#### **EXTENSION – BT – SOUTERRAINE – RUE GUTENBERG ET CLAUDE CHAPPE**

**Le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité, ACCEPTER** la proposition du Syndicat d'Énergie de l'Oise de desserte en électricité rue Gutenberg / Claude Chappe en technique souterraine pour le compte de la société SCI ANGLETERRE, **PRENDRE ACTE** que le Syndicat d'Énergie de l'Oise réalisera les travaux, **ACTER** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux et **PRENDRE ACTE** de la participation du demandeur pour les sommes qui seront dues au SE 60 selon le plan de financement prévisionnel.

#### **DISPOSITIF DE VERBALISATION ELECTRONIQUE ET CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE**

**Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, DECIDER** la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique à disposition de la police municipale de Chambly et **AUTORISER** Monsieur

le Maire à signer la convention à intervenir portant à la fois les engagements de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé (ANTA) des infractions, de l'Etat et les communes du SIVU.

**Question de Monsieur URCOURT Daniel :**

Qui prend en charge le coût de l'appareillage ?

**Réponse de Monsieur Le Maire :**

La police de Chambly / sivu est déjà équipée du matériel ; il n'y aura aucune charge pour la commune d'Ercuis.

**CONVENTION AVEC UN FOURRIERISTE**

**Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, AUTORISER** à choisir un prestataire de fourrière automobile, et à signer la convention correspondante.

**Question de Madame ALLAIN Géneviève :**

300 € la demi-journée, y a-t-il un forfait pour plusieurs jours

**Réponse de Monsieur Le Maire :**

Oui.

**RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ILEP 2020**

**Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, PRENDRE ACTE** du rapport d'activité de l'année 2020 de l'ILEP, délégataire du service public en ce qui concerne le prestataire périscolaire et restauration scolaire

**ADHESION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THELLOISE AU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE**

**Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, APPROUVER** l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au SE 60.

**PROJET D'UNE DEUXIEME BOITE DE VENTE A EMPORTER AVEC LA BOULANGERIE POULINGUE**

Le Conseil Municipal est favorable (POUR : 14 – ABSTENTION : 5) à cette installation. Les modalités et la mise en place sont en réflexion.

**Question de Monsieur URCOURT Daniel :**

Est-ce que vous ne craignez pas des dégradations ?

**Réponse de Monsieur Le Maire :**

Non.

**Question de Madame ALLAIN Géneviève :**

Et s'il y a des dégradations

**Réponse de Monsieur Le Maire :**

Nous ferons une convention dans laquelle sera mentionnée la non prise en charge des dégradations par la commune. Bruno FORGET indique qu'une close sera mise dans la convention si le distributeur apporte trop de nuisances.

**PASSAGE EN COMPTE FINANCIER UNIQUE ET EN M57 A PARTIR DE 2022**

**Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, APPROUVER** la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique entre la Commune d'ERCUIS et l'Etat ainsi que le passage en M57 à compter du 01 janvier 2022 et **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

**Question de Madame ROUSSEAU Angélique :**

C'est la commune qui se propose ?

**Réponse de Monsieur Le Maire :**

Oui.

**Question de Monsieur NABONNE Eric :**

Il y a d'autres communes qui se sont proposées ?

**Réponse de Madame BEYSSAC Jessica :**

Oui. D'après la trésorerie de Méru, 21 communes de la communauté de communes de la Thelloise sont candidates.

**EXTENSION – EP – SOUTERRAINE – DIVERSES RUES PROGRAMME 2021**

Le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité, **ACCEPTER** la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux de : Eclairage Public - EP - SOUTER - Diverses Rues Progr. 2022, **DEMANDER** au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux, **ACTER** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux, **AUTORISER** le versement d'un fonds de concours au SE 60, **INSCRIRE** au Budget communal de l'année **2021**, les sommes qui seront dues au SE 60, en section d'investissement à l'article 204158, selon le plan de financement prévisionnel joint : en section d'investissement, à l'article 204158, les dépenses afférentes aux travaux **14 280,85 €** (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention) et en section de fonctionnement également, à l'article 6042, les dépenses relatives aux frais de gestion **2 741,05 €**, **PRENDRE ACTE** que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50% et **PRENDRE ACTE** du versement d'un second acompte de 30% à l'avancement des travaux et le solde après achèvement des travaux.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Interrogations du groupe « POUR ERCUIS TOUT SIMPLEMENT »**

• **Bulletin d'information municipal :**

o Pourquoi n'avons-nous eu droit qu'une page au lieu des 10 % prévus au règlement intérieur ?

**Réponse du Maire :**

Il est assez difficile de prévoir le nombre de pages à l'avance du bulletin municipal, maintenant, dans la mesure il sera fait une édition aux environs de 30 pages, partons du principe que vous pouvez rédiger entre deux et trois pages pour l'expression libre.

• **Compte-rendu de conseil municipal :**

o Indépendamment du retard de transmission, pourquoi ce document n'est-il pas affiché ni publié sur le site internet ?

**Réponse du Maire :**

Le compte-rendu est affiché dans le hall de la mairie là où se trouvent les délibérations dès qu'il est signé du Maire, et ceux pendant deux mois. Quant au site internet, il est en cours de modernisation et de restructuration.

**Terrain du Vexin**

• Où en est le rachat (ou transfert de propriété) du terrain rue du Vexin ?

**Réponse du Maire :**

Nous avons sollicité le notaire qui fait le nécessaire et reviendra vers nous dès que ce dernier aura rédigé les actes notariés.



La Thelloise :

- Quel media a été utilisé pour informer les habitants d'une réunion publique sur le SCOT le 23 mars dernier, ouverte à tous les administrés ?

Réponse du Maire :

Le SCOT n'est pas géré par la commune mais par la Thelloise, il me semble, donc c'est à eux de vous répondre. Quant à la mairie, nous affichons toutes les informations qu'il nous demande d'afficher en mairie ou à l'extérieur dans la mesure du possible selon les informations et l'objectif

Le Maire  
Jean-Marie NIGAY

Fin de séance 23h30  
Validation de la secrétaire de séance.  
Madame Aude LACOUR

